

REGLEMENT DU JEU
« INTERSPORT France ACE17 »
Du 9 février 2017 janvier (00h01) au 26 février 2017 (23h59)

ARTICLE 1: Organisation

La Société adidas France, SARL au capital de 6.176.619,60 euros, inscrite au RCS de Saverne sous le numéro 085 480 069 dont le siège social est situé 4 route de Saessolsheim-67700 LANDERSHEIM France (la « Société Organisatrice »), organise, **du 9 février 2017 janvier (00h01) au 26 février 2017 (23h59) (la « Période de Jeu »)** sur la **page Facebook d'INTERSPORT France** un jeu sans obligation d'achat intitulé « **INTERSPORT France ACE17** ».

Il est précisé que Facebook n'est pas organisateur et/ou parrains du jeu et par conséquent ne peut pas être tenu pour responsable en cas de problème lié au jeu.

ARTICLE 2: Conditions de participation au jeu

La participation à ce jeu est réservée à toute personne physique âgée de 16 ans ou plus, résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice et de toutes sociétés impliquées directement ou indirectement dans l'élaboration et/ou la mise en œuvre du présent jeu, ainsi que de leur famille (y compris concubins et pacsés).

Toute participation contraire aux stipulations du présent article sera considérée comme nulle et non avenue. Le simple fait de participer à ce jeu entraîne l'acceptation pure et simple du participant au présent règlement.

ARTICLE 3: Modalités de participation au jeu

Le participant devra se rendre sur la page Facebook d'INTERSPORT France pendant la Période de Jeu et :

- Liker le post qui annonce le jeu et mis en ligne sur la page Facebook d'Intersport France le 9 février
- Taguer 2 personnes en commentaire de ce même post

Une seule inscription par personne.

ARTICLE 4: Dotation – Désignation des gagnants

Le tirage au sort, réalisé par la Société Organisatrice, aura lieu **à l'issue de la Période de Jeu** afin de désigner TROIS gagnants parmi les participants qui ont régulièrement participé au cours de la Période de Jeu.

Chacun des TROIS lots mis en jeu est composé de :

1 séjour pour 2 personnes à Londres du 6 au 7 mai 2017, comprenant le transport aller-retour depuis le domicile du gagnant, l'hébergement pour 1 nuit à Londres, 2 billets pour assister au match Arsenal – Manchester United prévu le 6 mai 2017, la visite de l'Emirates Stadium, 3 repas (dans la limite de 20£ par repas et par personne) ainsi que les transferts entre l'hôtel et le stade.

Valeur de chaque lot : environ 700€ TTC prix public moyen

La Société Organisatrice prendra contact avec les gagnants après le tirage au sort, par message privé sur Facebook

Le lot attribué est personnel au gagnant et non cessible.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable dans l'hypothèse où le gagnant aurait communiqué des coordonnées erronées ou incomplètes, ou s'il ne parvenait pas à justifier son âge.

Si un gagnant est un mineur,

- L'accompagnateur devra être son représentant légal ou toute personne désignée par lui.
- Le gagnant devra justifier d'une autorisation de sortie du territoire valide si besoin

Si un gagnant ne répond pas ou ne donne pas suite dans les 72 heures qui suivent la première prise de contact, la Société Organisatrice pourra, si elle le souhaite, désigner un nouveau gagnant

ARTICLE 5: Modification du jeu

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et l'arbitrage en dernier ressort de la Société Organisatrice pour tout litige concernant sa validité, son exécution ou son interprétation.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier ce règlement et les modalités de participation au jeu à tout moment, de même qu'à écourter ou prolonger la durée de déroulement du jeu, si les circonstances l'exigent. Elle pourra notamment annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelle que forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation à ce jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes le ou les auteur(s) de ces fraudes.

Le recours par un même participant à des adresses électroniques et/ou de noms et/ou de prénoms et/ou de pseudo différents dans le but de contourner les règles limitant le nombre de participation autorisé pour une même personne, et/ou de tromper les systèmes de contrôle et de limitation des participations, est expressément prohibé.

En cas de manquement de la part d'un participant au règlement, la Société Organisatrice se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci puisse revendiquer quoique ce soit, et sans obligation pour la Société Organisatrice de l'avoir contacté au préalable.

ARTICLE 6: Collecte d'informations à caractère personnel

En participant à ce Jeu, les données personnelles du participant seront traitées par le Processeur des Données pour les besoins exclusifs du Jeu, au nom de la Société Organisatrice (Les données personnelles sont nécessaires pour participer à ce jeu et, le cas échéant, être désigné gagnant).

Les données personnelles des participants seront traitées seulement en vue de participer à ce Jeu. Les données seront gardées aussi longtemps que nécessaire à cette fin, et pas plus de deux mois après la fin du jeu. Les participants peuvent demander l'accès et/ou soumettre une demande de rectification ou de suppression de leurs données personnelles. Pour exercer leurs droits ou toute autre question concernant le traitement de leur données personnelles, les participants peuvent envoyer leur demandes à l'adresse suivante dataprotection@adidas-group.com. (Merci d'indiquer votre nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et joindre un justificatif d'identité).

ARTICLE 7: Demande de règlement

Le présent règlement peut être consulté pendant toute la durée du jeu.

Il peut être adressé gratuitement, à la demande de toute personne qui en ferait la demande à l'adresse du jeu de la Société Organisatrice. L'affranchissement sera remboursé à raison d'un remboursement par foyer (même nom, même adresse) pour toute la durée du jeu, par virement bancaire, et dans un délai de 30 (trente) jours suivant la réception de la demande.

Il ne sera répondu à aucune demande orale concernant le jeu; toute réclamation devra être adressée par écrit à la Société Organisatrice après le 25 mars 2017. Passé cette date, aucune réclamation ne sera plus acceptée.

ARTICLE 8: Dépôt du présent règlement

Le présent règlement est déposé chez **Maître Roger WEBER, huissier de justice à Strasbourg 67200, 15 rue Lamartine.**

ARTICLE 9: Limitation de responsabilité

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable dans l'hypothèse où les gagnants auraient communiqué des coordonnées erronées ou incomplètes.

La Société Organisatrice décline également toute responsabilité :

- en cas de vol ou tout autre dommage subi dans le cadre de l'utilisation du lot
- en cas de report, interruption ou annulation du match Arsenal – Manchester United prévu le 6 mai 2017
- en cas de retard ou annulation d'un vol (ou train) utilisé pour se rendre ou revenir de Londres

ARTICLE 10: En cas de fraude ou de suspicion de fraude

La Société Organisatrice pourra suspendre et annuler la participation d'un ou plusieurs participant(s), en cas de constatation d'un comportement suspect ou frauduleux

La Société Organisatrice est seule décisionnaire de l'exclusion ou de la réintégration des participants concernés au regard des informations en sa possession. En cas de réclamation ou de sanction, il convient aux participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée à ce titre.

Afin d'assurer les mêmes chances à tous les participants au présent jeu, la Société Organisatrice se réserve le droit de disqualifier tout fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de toutes fraudes.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du jeu, s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelle que forme que ce soit. Aucun dédommagement ne pourra alors être sollicité par les participants.

ARTICLE 11: Loi applicable et Juridictions compétentes

Le présent règlement est soumis à la loi française.

En cas de litige, les Tribunaux du ressort du siège de la Société Organisatrice situé à LANDERSHEIM (FRANCE) seront seuls compétents.

ARTICLE 12: Adresse du jeu

L'adresse du jeu est:

**adidas France
Jeu « INTERSPORT France ACE17 » – Service Marketing
4 route de Saessolsheim
67700 LANDERSHEIM**